

ARCHIVES NATIONALES  
Site de Paris

# Encouragement au commerce colonial

1791-1793

F/12/1653 et 1654-1655

Inventaire détaillé

établi par

Christiane DEMEULENAERE-DOUYERE  
*Conservateur général du patrimoine*

2008

## Fiche descriptive

FR – AN - F/12/1653 et 1654-1655

**Intitulé/analyse** : Demandes de primes d'encouragement au commerce colonial.

**Dates extrêmes** : 1791-1793.

**Niveau de description** : inventaire détaillé par dossier.

**importance matérielle** : 2 cartons, 0, 30 ml.

**entrée au CHAN** : versement administratif du ministère de l'Intérieur, octobre 1816.

**Producteur(s)** : Bureau d'encouragement au commerce maritime.

**Conditions d'accès** : communication libre.

**Instruments de recherche** : inventaire détaillé ci-joint.

### **Historique :**

L'arrêt du Conseil du 26 octobre 1784, complété par les arrêts des 5 juin 1785 et 10 septembre 1786, accorde aux négociants et armateurs français faisant la traite plusieurs primes : une prime de 40 livres par tonneau de jauge des navires employés à cette fin, payable au départ du bateau, à la condition de s'engager à transporter dans les colonies des noirs provenant de la traite (en cas de non exécution de cette clause, ils doivent rembourser la prime à raison de 150%), et une prime additionnelle de 160 livres par tête d'esclave noir introduit dans une colonie française (Guadeloupe, Martinique, Sainte-Lucie, Tobago et Cayenne), payable au retour, sur production d'un certificat d'introduction dans la colonie. En outre, l'arrêt du 10 septembre 1786 prévoit une troisième prime spécifique de 200 livres par noir introduit et vendu dans le port des Cayes-Saint-Louis, à Saint-Domingue, pour l'approvisionnement de la partie sud de cette île.

La Révolution ne revient pas sur ces dispositions. Toutefois, la loi du 25 février 1791 dont l'article 5 prévoit qu'aucun objet particulier de dépense n'aura lieu que d'après des décrets rendus ou à rendre sur chaque article, suspend implicitement le paiement de toutes primes et encouragements au commerce. Peu après (lois des 10 avril et 27 mai 1792), le paiement des primes à la pêche à la baleine et au cachalot et à la morue et au hareng est rétabli.

Puis, la loi du 16 août 1792 décrète « que les primes et gratifications accordées au commerce et aux fabriques, et réglées par les lois précédentes et non encore abrogées, seront payées conformément auxd. lois pour tout ce qui est dû depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1791 au 23 août 1792 ». Les armateurs réclament alors le paiement des primes relatives aux armements qu'ils ont faits pour la traite, mais se heurtent à un refus, au motif que la loi du 16 août 1792 ne fait pas explicitement état des primes à la traite. Cette interprétation donne lieu à contentieux et de nombreux négociants et armateurs adressent au Bureau des primes au commerce maritime des dossiers de réclamation, conservés ici.

Ces dossiers sont essentiellement constitués de pièces de correspondance entre les requérants et le gouvernement et de pièces annexes, souvent du plus haut intérêt : actes de notoriété, certificats de jaugeage, attestations de vente d'esclaves, inventaires de marchandises emportés en Afrique, etc. Les dossiers signalés ici par \* comportent des listes d'esclaves vendus à Saint-Domingue (attestations du bureau du domaine aux Cayes-Saint-Louis), indiquant les noms des esclaves vendus et des acquéreurs.

### **Sources complémentaires :**

Pour les sources de l'étude de la traite en général, on renverra à Archives de France, *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, Paris, La Documentation française, 2007.

En ce qui concerne plus particulièrement la sous-série F/12, l'étude de la traite négrière étant indissociable de celle du commerce avec l'Afrique et avec les colonies françaises d'Amérique, on signalera quelques articles :

F/12\*/250-253. Balance du commerce, exportations et importations, 1792-1810.

F/11/2509. Tarifs douaniers concernant les denrées coloniales, 1791-1819.

F/12/2618-2620. Commerce avec les colonies, 1711-1870.

On s'intéressera aussi à la production sucrière dans les colonies à travers les tarifs douaniers relatifs aux sucres (F<sup>12</sup> 2524 et 2540-2550, 1791-1860).

## Inventaire détaillé

### F/12/1653. Réclamations des primes d'encouragement pour le commerce d'Afrique (1791-an II).

#### Documents généraux :

- observations sur la traite des noirs et sur les primes accordés au commerce d'Afrique, remises au ministre de l'Intérieur en mai et septembre 1792 et en janvier 1793 ;
- demande par le ministre de l'Intérieur au ministre de la Marine de l'état des dépenses occasionnées au gouvernement par les établissements du Sénégal et de Gorée, en vue d'établir l'ensemble des dépenses relatives au commerce d'Afrique (1792) ;
- demande des régisseurs des douanes concernant les certificats de prime relatives à la traite des noirs pour les cinq derniers mois de 1790 (1792) ;
- demande d'éclaircissements des régisseurs des douanes nationales relative à la restitution de la prime de 40 £ par tonneau de navire employé à la traite des noirs (1793) ;
- *Mémoire sur les colonies de l'Amérique méridionale et sur la question du jour*, par M. le comte de Béhague, maréchal de camps. ..., Paris, de Vézard et Le Normant, 7 mars 1790, 34 p.
- correspondance (1793-an II).

#### Demandes de versement des primes au commerce colonial (40 livres par tonneau de jauge et 160 livres par esclave) déposées par divers négociants et armateurs (1791-1793).

*Nota* : Beaucoup de dossiers de demande de la prime de 40 £ par tonneau comprennent des états détaillés des marchandises embarquées. Quant aux dossiers de demande de la prime de 160 £ par esclave, ils comportent souvent des pièces attestant de leur débarquement dans les colonies. Les dossiers marqués \* comportent des listes d'esclaves vendus, le plus souvent nominatives.

- Chevallié, de Rochefort, pour la *Fille unique* (voyage à la côte d'Angola pour la traite des noirs en 1785) : demande en révision de jaugeage (1791-1792) ;
- Espivent de la Villeboisnet, de Nantes, pour le *Breton* (voyage en Angola en 1791) (1791) ;
- Jacquelin Vexiau de Planne, de La Rochelle, pour être dispensé de rembourser le montant des primes qui lui a été avancé vu les pertes qu'il a faites sur la cargaison de l'*Alcyon* (voyage pour l'île de France et le canal de Mozambique en 1790) (1792) ;
- Guérin l'Aîné, de Rochefort, armateur avec Baudouin, de Nantes, pour le *Mars*, capitaine Antoine Bouchet (voyage au Galbar, sur la côte d'Afrique, en 1791) (1791-1792) ;
- mémoire d'Amat, député des Hautes-Alpes, rapporteur du Comité de l'ordinaire des finances, relatif à la réclamation par plusieurs armateurs de Nantes du paiement des primes d'encouragement pour le commerce d'Afrique (1792) ;
- Desclos-Le Pelley frères, de Nantes, pour le *Bailly de Suffren* (voyage pour la traite en Angola en 1784-1785) : demande de la prime d'encouragement ou de la remise des acquits de Guinée pour pertes supportées (1792) ;
- Eyriet fils, du Havre, pour le *Superbe* (voyage au Sénégal au début de 1792) (1792) ;
- d'Illens, Van Berchem et Roguin, de Marseille, pour la *Naz* ((voyage pour la traite en 1791) (1792) ;
- la Compagnie du Sénégal (pour trois expéditions à la côte d'Or pour la traite) (1792-1793) ;
- Jean-Baptiste Feray et Compagnie, négociants au Havre, pour l'*Actif*, capitaine Fleury (voyage à la côte d'Angola pour la traite des noirs en 1792) (1792) ;
- Verguet, de Saint-Malo, pour les *Deux Fanies* (livraison de 107 nègres à Saint-Domingue en mars et avril 1792) (1792) ;
- Louis Marie Harrington, armateur à Saint-Malo, pour le *Louis Marie* et l'*Union* (pour deux voyages faits en 1791 pour la traite des noirs) (1792-1793) ;
- Lefèvre, négociant à Lorient, pour un projet d'envoi d'un navire au Mozambique pour la traite (1792).
- Pierre Nairac et fils, négociants à Bordeaux, pour le *Réparateur*, capitaine David Sers (voyage à la côte d'Angola pour la traite des noirs puis aux îles françaises d'Amérique en juin 1792) (1792).
- Bouteiller, de Honfleur, pour l'*Auguste*, capitaine Thomas Valentin (livraison de 97 noirs aux Cayes Saint-Louis, à Saint-Domingue, en 1790) et pour l'*Augustine*, capitaine Jean Baptiste Liégeard (livraison de 47 noirs à Saint-Domingue en 1790) (1792-1793)\* ;
- la veuve Texier, Casteneau et Lucadou, négociants à Bordeaux, pour la *Nimphe*, capitaine Jean Jacques Lucadou (livraison de 350 noirs en Guadeloupe en 1792) (1792) ;
- Louvet et Compagnie, négociants à Bordeaux, pour plusieurs voyages faits pour la traite (1792-1793) ;

- Gramagnac et Georgé (1793) ;
- Frenet et Neveu, négociants à Bordeaux, pour le *Paquebot* et le *Valentin* (voyages pour la traite) (1793) ;
- Martin et Compagnie pour Jean Senat, armateur à Bordeaux, pour six navires négriers (1793) ;
- Lincoln, négociant et armateur à Nantes, pour le *Saturne*, capitaine Cotte (voyage pour la traite au Mozambique, puis à l'île de France en 1791-1792) (1793) ;
- Haussmann et Compagnie, négociants à Nantes, pour un navire destiné à la côte de l'Afrique et bloqué par l'embarco sur les navires (1793) ;
- Journu frères, négociants à Bordeaux, pour l'*Hippolyte*, capitaine Jean Boissière (livraison de 419 noirs à Saint-Domingue en 1790) (1793)\* ;
- Lecouvreur, liquidateur de Legrand et Compagnie, négociants au Havre, pour la *Belle* (voyage aux côtes d'Afrique, puis à Saint-Domingue pour la traite en 1790) (1793) ;
- Ladurantie, armateur à Bordeaux, pour le *Gustave Adolphe*, capitaine Costeron (livraison de 86 noirs à Saint-Domingue en 1790) (1793)\* ;
- Mangon, Laforest et Compagnie, négociants armateurs au Havre, pour le *Patriote*, capitaine Jean Gille Lépée (livraison de 55 noirs à Saint-Domingue en 1791) (1793)\* ;
- Foaches frères, négociants au Havre, pour le *Jérémie*, capitaine Girette (livraison de 358 noirs à Saint-Domingue en 1789) (1793)\* ;
- Philippe Arnaud et compagnie, négociants au Marseille, pour les *Trois Philippes*, capitaine de Fruchard (livraison de 240 noirs à Saint-Domingue en 1790) (1793)\* ;
- Mosneron, négociant à Nantes, pour la *Cérès*, capitaine Roullon (livraison de 296 noirs à Saint-Domingue en 1790) (1793)\* ;
- rapports du ministre de l'Intérieur au Comité de commerce concernant des réclamations introduites par plusieurs armateurs de Nantes : Macaire et Moutier (l'*Intrépide*), Lincoln (le *Saturne*), Baudoin (le *Ça Ira*), Courtois et Le Ray (le *Courrier de Saint-Marc*), Perrotin père et fils (les *Trois Frères Unis* et la *Petite fille*) et Fruchard fils (le *Bon Père*) (1793)\*.

#### F/12/1654-1655 [un seul article]. *Idem.*

États des paiements des primes relatives à la traite de noirs ordonnés par le ministre de l'Intérieur à compter du 6 mars 1793 (mars-avril 1793).

#### Dossiers individuels :

- Baillet, armateur à Honfleur, pour les *Vrais Amis*, capitaine Charles Michel Neveu (départ en mars 1791 pour la côte d'Afrique pour faire la traite) ;
- Baillet, armateur à Honfleur, pour les *Vrais Amis*, capitaine Charles Michel Neveu (introduction et vente de 157 noirs à l'Islet à Pierre Joseph, dépendance de Jérémie, Saint-Domingue, en août 1791) ;
- Baillet, armateur à Honfleur, pour le *Victorieux*, capitaine Jean Amand Dunepveu (introduction et vente de 107 noirs à Basse-Terre, Guadeloupe, en janvier 1792) ;
- Baour frères et Compagnie, négociants à Bordeaux, pour l'*Émilie*, capitaine Soulard (départ en octobre 1791 pour la côte de Guinée pour faire la traite) ;
- Baour et Compagnie fils, négociants à Bordeaux, pour l'*Émilie*, capitaine Antoine Soulard (introduction et vente de 168 noirs à Saint-Pierre, Martinique, en mai 1792) ;
- Baudouin, négociant à Nantes, pour l'*Active*, capitaine Hardy (départ en mars 1792 pour le Mozambique pour faire la traite) ;
- Baudoin (Antoine), négociant à Nantes, pour la *Rose Aimée*, capitaine Morvan (départ en août 1791 pour Banny pour faire la traite, et introduction et vente de 149 noirs au Cap-Français, Saint-Domingue, en août 1792 [état des ventes]) ;
- Baudoin (Antoine), négociant à Nantes, pour le *Mars*, capitaine Antoine Bouchet (départ en décembre 1791 pour la côte d'Afrique pour faire la traite) ;
- Beloc et Bertier, négociants à Nantes, pour la *Marie Louise*, capitaine Gatien Lafont (en août 1792 au cap de Hops pour faire la traite) ;
- Bernard aîné, négociant au Nantes, pour le *Mirabeau*, capitaine Aubinais (départ en mai 1791 pour la côte d'Angola pour faire la traite, et introduction et vente de 300 noirs à Saint-Pierre, Martinique, en décembre 1791) ;
- Blanche et fils, négociants au Havre, pour les *Bons Amis*, capitaine Petit (départ en mai 1792 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;

- Boitard, négociant à Nantes, pour le *Lily*, capitaine Mauclère ou Dainciburu [?] (départ avril 1791 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;
- Boitard et Compagnie, négociants à Nantes, pour les *Deux André*, capitaine Berthomme (départ en août 1792 pour le Mozambique pour faire la traite) ;
- Bridon, négociant à Nantes, pour la *Constance*, capitaine Hennequy (départ en juillet 1791 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;
- Brunaud frères et Compagnie, négociants à Bordeaux, pour les *Jeunes Virginies* (introduction et vente de 140 noirs à Basse-Terre, Guadeloupe, le 20 avril 1790) [dossier incomplet] ;
- Brunaud frères et Compagnie, négociants à Bordeaux, pour les *Jeunes Virginies* (introduction et vente de 158 noirs à Basse-Terre, Guadeloupe, le 16 août 1791) [dossier incomplet] ;
- Coiron fils, négociant à Nantes, pour l'*Hirondelle*, capitaine Chambard (départ en juin 1792 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;
- Coiron fils, négociant à Nantes, pour l'*Olimpe*, capitaine Rigaud (départ en août 1792 pour la côte de Mozambique pour faire la traite) ;
- Collow frères, Cornichael et Compagnie, négociants au Havre, pour le *Jeune Mercure*, capitaine Poutrel (introduction et vente de 60 noirs à Port-Louis, île de Tabago, en mai 1790) ;
- Collow frères, Cornichael et Compagnie, négociants au Havre, pour le *Rouen*, capitaine Marcy (départ en octobre-décembre 1791 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Collow frères, Cornichael et Compagnie, négociants au Havre, pour les *Trois Amis*, capitaine Béranger (départ en juillet 1791 pour la Guinée pour faire la traite, et introduction et vente de 265 noirs à Port Louis, île de Tabago, en juillet 1792) ;
- Collow frères, Cornichael et Compagnie, négociants au Havre, pour le *Rouen* (introduction et vente de 263 noirs à Tabago, le 2 avril 1793) [dossier incomplet] ;
- Compagnie du Sénégal pour le *Saint-Roman*, capitaine Duval (introduction et vente de 69 noirs à Cayenne en juin 1791) ;
- Compagnie du Sénégal, pour le *Saint-Roman*, capitaine Duval (départ du Havre en mars 1792 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Compagnie du Sénégal, pour le *Bailli de Suffren*, capitaine Pierre Clément Nicolas Bocquet (départ du Havre en mars-avril 1792 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Compagnie du Sénégal, pour le *Bailli de Suffren*, capitaine Clément Bocquet (introduction et vente de 159 noirs à Saint-Pierre, Martinique, en février 1792) ;
- Courtois et Le Ray, négociants à Nantes, pour le *Courrier de Saint-Marc* (départ en décembre 1791 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;
- Delamarre, négociant à Nantes, pour la *Légère*, capitaine Jacques Chardenoux (départ pour la côte d'Afrique en octobre 1791 pour faire la traite) ;
- Derrey (Jean Baptiste), négociant au Havre, pour le *Superbe*, capitaine Pierre Frémont (départ en décembre 1791- janvier 1792 pour le Sénégal pour faire la traite) ;
- Deschamps (François Joseph) et Compagnie fils, négociants au Havre, pour le *Français*, capitaine François Augustin Seminel (départ en juillet-août 1791 pour la côte d'Or pour faire la traite, et introduction et vente de 66 noirs à Pointe à Pitre, Guadeloupe, en juin 1792 [état des ventes]) ;
- Desclos-Le Peley frères, armateurs à Nantes, pour l'*Ami de la Paix*, capitaine Duchesne (départ pour la côte de Mozambique en janvier 1792 pour faire la traite) ;
- D'Haveloose et Dumaine, négociants à Nantes, pour le *Nancy*, capitaine Delatouche (départ en juin 1791 pour la côte d'Angola pour faire la traite, et introduction et vente de 18 noirs au Cap Français, Saint-Domingue, en mai 1792) ;
- D'Haveloose et Dumaine, négociants à Nantes, pour le *Solitaire*, capitaine Deslandes (départ en juin 1791 pour la côte d'Angola pour faire la traite, et introduction et vente de 380 noirs au Cap Français, Saint-Domingue, en mai 1792) ;
- D'Haveloose et Dumaine, négociants à Nantes, pour la *Nouvelle Société*, capitaine Reliquet (départ en juillet 1792 pour la côte d'Afrique pour faire la traite) ;
- Dorange, négociant au Havre, pour la *Jeune Emilie*, capitaine Audemont (départ en décembre 1791 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Dorange, négociant au Havre, pour le *Prince Passadore*, capitaine Liebbe (départ en décembre 1791 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Dorange, négociant au Havre, pour l'*Ami de la Loi*, capitaine Henin (départ en décembre 1791-février 1792 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Duveau frères, négociants à Nantes, pour le *Champ de Mars*, capitaine Pierre Foucher (départ en mars 1791 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;

- Feray Jean Baptiste et Compagnie, négociants au Havre, pour l'*Actif*, capitaine Pierre Fleury (départ en juin 1792 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;
- Feray (Veuve Jean) et Massieu, négociants au Havre, pour l'*Aimable Pélagie*, capitaine François Félix Dono (départ en avril-mai 1792 pour la côte de Mozambique pour faire la traite) ;
- Feray (Veuve Jean) et Massieu, négociants au Havre, pour l'*Espérance*, capitaine Jacques (départ en septembre-octobre 1791 pour la côte de Guinée pour faire la traite) ;
- Feray (Veuve Jean) et Massieu, négociants au Havre, pour la *Jeune Caroline*, capitaine François Bunel le jeune (départ en septembre-octobre 1791 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Feray (Veuve Jean) et Massieu, négociants au Havre, pour le *Jeune Eugène*, capitaine Petit (départ en septembre-octobre 1791 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Feray (Veuve Jean) et Massieu, négociants au Havre, pour l'*Auguste*, capitaine Nicolas Alexandre Bunel (départ en novembre-décembre 1791 pour la côte de Guinée pour faire la traite) ;
- Feray (Veuve Jean) et Massieu, négociants au Havre, pour l'*Auguste*, capitaine Bunel (introduction et vente de 82 noirs à Pointe à Pitre, Guadeloupe, en août 1792) ;
- Fruchard et fils, négociants à Nantes, pour le *Bon Père*, capitaine Boulon (départ en mai 1791 pour la côte de Guinée pour faire la traite) ;
- Garesché (Daniel), négociant à La Rochelle, pour le *Saint-Jacques*, capitaine Duffaut (départ en avril 1792 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Hauchecorne, négociant à Nantes, pour l'*Écureuil*, capitaine Jean François Le Monnier (départ en décembre 1791 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Haussmann et Compagnie, négociants à Nantes, pour le *Soldat patriote*, capitaine Girodeau (départ en juillet 1792 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Lacoudraye père et fils aîné, négociants à Honfleur, pour l'*Aimable Rose*, capitaine Jacques Lacoudraye (départ en juin 1792 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Lacoudraye père et fils aîné, négociants à Honfleur, pour le *Colibri*, capitaine Jean Philippe Fleury (départ en juin 1792 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Ladurantie, négociant à Bordeaux, pour le *Gustave Adolphe*, capitaine Pierre Boutin (départ en novembre 1791 pour la côte d'Afrique pour faire la traite) ;
- Ladurantie, armateur à Bordeaux, pour le *Gustave Adolphe*, capitaine Boutin (introduction et vente de 81 noirs à Basse-Terre, Guadeloupe, en février 1792) ;
- Lartois et Veillot, négociants au Havre, pour le *Désir*, capitaine Marcelin Marais (départ en novembre-décembre 1791 pour la côte d'Or pour faire la traite) ;
- Laville et Barthelémy, négociants à Nantes, pour le *Henry IV*, capitaine Berthomme (départ en juin 1791 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;
- Le Cadre et Compagnie, négociants à Nantes, pour l'*Utile*, capitaine J. F. Aubautret (départ en août 1792 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;
- Louvet et Compagnie fils, négociants à Bordeaux, pour la *Bien Aimée*, capitaine Bottentuy (départ en mars 1792 pour la côte d'Afrique pour faire la traite) ;
- Louvet et Compagnie fils, négociants à Bordeaux, pour la *Bien Aimée*, capitaine Bottentuy (introduction et vente de 105 noirs à Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, en avril 1793) ;
- Mangon, Laforêt et Compagnie, négociants au Havre, pour le *Roi d'Angola*, capitaine Jean Baptiste Lamoisse (départ en avril-mai 1792 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;
- Normand (Joseph Augustin), négociant à Honfleur, pour la *Résolution*, capitaine Jean François Millet (départ en décembre 1791 pour la côte de Guinée pour faire la traite) ;
- Perrotin père et fils, négociants à Nantes, pour la *Subordination*, capitaine Jean Baptiste Le Court (voyage à Bannie pour la traite des noirs en juin 1791, et livraison de noirs à Petit Goave, Saint-Domingue, en mai 1792) ;
- Perrotin père et fils, négociants à Nantes, pour la *Petite Fille*, capitaine Moreau (départ en septembre 1791 pour la côte d'Angola pour faire la traite, et introduction et vente de 166 noirs à Pointe-à-Pitre, Guadeloupe en mai 1792 [état des ventes]) ;
- Perrotin père et fils, négociants à Nantes, pour les *Trois Frères Unis*, capitaine Darrican (départ en janvier 1792 pour le Sénégal pour faire la traite) ;
- Philippe et Admirault, négociants à Nantes, pour le *Petit Henry*, capitaine Louis Goguet (départ en mai 1791 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;
- Philippe et Admirault, négociants à Nantes, pour l'*Émilie*, capitaine Chollot (départ en juillet 1792 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;
- Prémord père et fils, négociants à Honfleur, pour l'*Aimable Dorothee*, capitaine Haussy (départ en août 1791 pour la côte de Guinée pour faire la traite) ;

- Prémord père et fils, négociants à Honfleur, pour l'*Antoinette*, capitaine Lacaille (départ en août 1791 pour la côte de Guinée pour faire la traite) ;
- Prémord et fils, armateurs à Honfleur, pour le *Prince Noir*, capitaine Jacques (introduction et vente de 373 noirs à Basse-Terre, Guadeloupe, en février 1792) ;
- Richer frères, négociants à Nantes, pour le *David*, capitaine Renou (départ en octobre 1791 pour Banny pour la traite, et introduction et vente de 254 noirs à Fort Saint-Pierre, Martinique, en octobre 1792) ;
- Ricordel (Clair), négociant à Nantes, pour le *Laboureur*, capitaine Lafond (départ en décembre 1791 pour la côte de Bani pour faire la traite, et introduction et vente de 139 noirs à la Grande-Terre de Guadeloupe, en août 1792 [état]) ;
- Ricordel, négociant à Nantes, pour l'*Élizabeth*, capitaine René Salun (départ en septembre 1792 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;
- Riedy et Thurninger, négociants à Nantes, pour la *Georgette*, capitaine Beaujeu (départ en juillet 1791 pour la côte d'Angola pour faire la traite, et introduction et vente de 306 noirs à Saint-Marc, Saint-Domingue) ;
- Senat (Jean), négociant à Bordeaux, pour le *Prosper*, capitaine Jean Mahé (départ en octobre-novembre 1791 pour la Guinée pour faire la traite) ;
- Senat (Jean), négociant à Bordeaux, pour l'*Aimable Nanon*, capitaine David (départ en janvier-février 1792 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;
- Senat (Jean), négociant à Bordeaux, pour l'*Aimable Louise*, capitaine Le Bas (départ pour la côte d'Afrique en février-mars 1792 pour faire la traite) ;
- Senat (Jean), négociant à Bordeaux, pour la *Pourvoyeuse*, capitaine Jean Louis Durand (départ en juillet 1792 pour la côte d'Afrique pour faire la traite) ;
- Simon et Roques, négociants à Nantes, pour la *Demoiselle*, capitaine Boulé (départ en août 1791 pour la côte d'Or pour faire la traite, et introduction et vente de 100 noirs à Pointe à Pitre, Guadeloupe, en octobre 1792) ;
- Simon et Roques, négociants à Nantes, pour la *Frasquita*, capitaine Juhel (départ en octobre 1791 pour la côte d'Angola pour la traite, et introduction et vente de 405 noirs à Grande-Terre, Guadeloupe, en mai 1792) ;
- Simon et Roques, négociants à Nantes, pour le *Duc d'Orléans*, capitaine Joseph René Salaun (départ en avril 1791 pour la côte d'Angola pour faire la traite) ;